

Je reconnais que les gens qui consacrent du temps et de l'argent à la production d'articles utiles, comme de nouvelles espèces végétales, pour lesquels il existe un marché, devraient être récompensés. Je tiens à préciser aux sénateurs que je m'intéresse à ce secteur d'activité depuis 22 ans. À l'époque où j'étais ministre de l'Agriculture, nous avons étudié un projet de loi similaire. Nous avons examiné les végétaux que certaines personnes cherchaient à introduire au Canada. Je m'intéressais surtout aux céréales, puisque c'est le principal secteur qui compte sur l'importation, de temps à autre, de nouvelles espèces végétales pour lutter contre certains problèmes, comme la rouille, les maladies, la sécheresse.

● (1500)

En étudiant certaines des plantes dites miraculeuses que produisaient le Rockefeller Institute du Mexique et d'autres établissements, nous avons découvert que ces espèces végétales pouvaient être utiles, mais pas dans la structure économique du Canada. Elles n'étaient adaptées ni à notre climat, ni à notre géographie. Presque toutes les plantes devaient être créées, et les obtenteurs devaient par la suite les modifier pour les adapter aux divers climats. Par exemple, les variétés de blé ne peuvent pas toutes être cultivées dans l'ouest du Canada. Certaines tolèrent le climat des régions sèches et produisent suffisamment à des fins commerciales. D'autres variétés sont cultivées au Manitoba, dans les régions plus touchées par divers types de rouille. Les agriculteurs doivent être à la pointe du progrès.

Comme je l'ai mentionné, ce sujet ne date pas d'aujourd'hui. Le sénateur Fairbairn soutient qu'on en discute depuis 1923. Je ne remonte pas aussi loin dans le temps, mais je m'y intéresse depuis 22 ans. J'ai écouté attentivement les propos des intervenants en vue de voir quels avantages ce projet de loi allait procurer aux grands producteurs de grains de céréales. Je n'ai pas entendu un seul argument en ce sens.

Je ne veux pas nuire aux activités des personnes qui cultivent des plantes de serre ou des plantes ornementales. Qu'on les laisse faire. Elles peuvent peut-être nous convaincre de la nécessité de faire breveter leurs produits. Toutefois, cela risque de compromettre un programme qui date d'avant ma naissance et d'avant la naissance des sénateurs ici présents, et qui s'est toujours avéré efficace.

Les nouvelles variétés de céréales en grains que les obtenteurs d'Agriculture Canada créent rapportent chaque année des millions de dollars aux producteurs. Winnipeg possède un laboratoire de production de céréales en grains. La dernière fois que j'y suis allé—et je dois dire que cela remonte à quelques années—il produisait 4 600 variétés différentes de blé et plusieurs centaines de familles différentes d'orge, d'avoine et autres céréales. On fait des merveilles là-bas. À l'occasion, il se produit des mutations spontanées qui sont le fait de croisements. On produit des mutations par irradiation. On ne découvre pas une nouvelle variété tous les mois ou toutes les années, mais chaque fois que le Canada s'est trouvé confronté à un problème grave qui nuisait aux régions céréalières, les obtenteurs ont réussi à créer une nouvelle variété végétale qui a permis de le surmonter.

Nous savons que les mutations des spores de rouille se produisent quelque part dans le sud des États-Unis et que le vent les transporte au Canada. Ce fait est connu depuis des

années. Chaque fois qu'une nouvelle variété de rouille est introduite au Canada, il faut trouver une nouvelle sorte de blé qui permettra de l'enrayer, sinon ce sera la catastrophe. Nos obtenteurs végétaux parviennent à le faire.

Un des témoins qui a comparu devant nous nous a affirmé qu'il y aurait eu une catastrophe majeure en 1986 dans une vaste région de l'Ouest canadien qui est vulnérable aux rouilles si les obtenteurs végétaux n'avaient pas pris les devants. Ils avaient déjà créé une variété de blé par hybridation sélective, de sorte que lorsque cette spore de rouille en particulier est arrivée dans cette région du Canada, ils étaient prêts. Par conséquent, les dégâts ont été minimes.

Nous pouvons ne pas intervenir et permettre l'adoption de ce projet de loi, mais je nourris certaines appréhensions à son sujet. Je vais vous dire autre chose que bien des gens ont oublié. Le Canola a été conçu au Canada. Il provient de la graine de colza de Pologne ou d'Argentine, qui posait un problème. En effet, elle possédait certaines caractéristiques qui la rendaient inutile. Elle renfermait un taux élevé d'acide érucique, de sorte que la moulée obtenue lorsqu'on la broyait était impropre à la consommation par le bétail. C'est pourquoi elle ne pouvait pas concurrencer le soja. Par ailleurs, on pouvait broyer le soja et en retirer de l'huile pour fabriquer de la margarine. En outre, il restait, dans une proportion de 38 p. 100, une moulée protéique extrêmement utile comme complément pour l'alimentation du bétail. On ne peut pas en obtenir avec de la graine de colza, car l'acide érucique est toxique. Les obtenteurs de Saskatoon ont procédé à une longue série d'obtentions végétales et ont pu éliminer complètement l'acide érucique, ce qui a accru leur potentiel de rendement.

J'étais ministre de l'Agriculture à l'époque. Lorsque les obtenteurs ont mis au point cette nouvelle variété, ils l'ont appelée Canola au lieu de graine de colza. Nous avions loué 2 000 acres de terre dans la Vallée impériale, dans le sud de la Californie, pour multiplier très rapidement la quantité de semences disponibles. C'est qu'on pouvait obtenir plus d'une récolte par année en Californie. En fait, à certains endroits, on pouvait en obtenir trois. Nous voulions mettre cette semence sur le marché.

J'aborde cette question, car je sais qu'aucun obtenteur du secteur privé ne se serait lancé dans cette entreprise, qui est évaluée à des centaines de millions de dollars par année. Le ministre de l'Agriculture nous dit que son ministère ne va pas réduire les fonds destinés aux obtenteurs. Vous pouvez le croire si vous le voulez, mais pas moi. Il a sabré partout ailleurs. Le ministre des Finances met périodiquement le grappin sur les fonds réservés aux divers ministères. J'ai vu le gouvernement faire une promesse solennelle que le ministre des Finances écarte du revers de la main l'année suivante. Tous les sénateurs d'en face le savent aussi bien que moi. J'ai eu des difficultés de ce genre lorsque j'étais ministre. Le ministre des Finances ou le Conseil du Trésor ont supprimé l'un ou l'autre de mes programmes. Le ministre peut faire cette promesse en toute sincérité, mais il ne pourra peut-être pas la tenir.

Honorables sénateurs, je n'insiste pas davantage car je suis disposé à laisser le projet de loi franchir l'étape de la troisième lecture. Nous verrons ce qui arrivera. On va créer un comité consultatif. Les Canadiens qui cultivent des plantes ornamen-